



## Conseil d'administration du 17 septembre 2020

Délibération n° 2020/48

**Objet : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de Saint-Julien-des-Landes et la communauté de communes du Pays des Achards (secteur Resistub)**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27/11/2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve la convention d'action foncière entre la commune de Saint-Julien-des-Landes, la communauté de communes du Pays des Achards et l'EPF de la Vendée visant à favoriser la reconversion d'une friche économique (secteur Resistub).
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée  
Courrier Arrivé

18 SEP. 2020